



**DELIBERATION n° 25 - 2016**  
**En date du 21 Juin 2016**

**Portant sur les tarifs de la cantine et de la garderie**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 21 Juin 2016 à 20H00 selon convocation en date du 15 Juin 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT- BERTHELEMOT Christelle, Adjoint.

Mmes TOUCAS Hélène, CARRILLO Martine, De PAIVA Régine, BASSALER Virginie, SANCHEZ Marie Hélène, DUBREUIL Anne-Sophie, Conseillères Municipales

Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, VANDEMBROUCKE Gérard, GAILLARD André, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

Mr MORELON Alain pouvoir à Mr GLANDUS Bernard, Mme LACORRE Séverine pouvoir à Mme TOUCAS Hélène, Mme DUVAL Patricia pouvoir à Mr GARESTIER Joël, Mme THIBAUT-GUILLON pouvoir à Mme Anne-Sophie DUBREUIL, Mr PAGE Stéphane pouvoir à Mr GAILLARD André.

- **Absent :** Néant
- **Absent excusé :** Néant

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes pour	23
Vote contre	0
Abstentions	0

Le Maire rappelle au conseil que :

Les tarifs pour la garderie sont les suivants :

- Tickets ½ journée	2.80 €
- Tickets journée	3.90 €

s tarifs pour la cantine sont les suivants :

- pour les enfants, par repas	3.05 €
- pour les enseignants et adultes	6.10 €
- pour les enfants allergiques	1.40 €

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'année 2016 – 2017 :

Fait à Saint-Just-le-Martel  
Le 21 Juin 2016

**Le Maire,**

**Joël GARESTIER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

émis le 27 Juin 2016

Transmis en préfecture le 27 Juin 2016

